**Hôtels et actes de mariage : voici les premières “victimes” des déclarations d’Abdellatif Ouahbi**

****

A Sidi Kacem, une propriétaire d’hôtel et un couple d’individus non mariés sont poursuivis alors que le ministre de la Justice s’est exprimé sur l’illégalité des demandes faites aux femmes de présenter leur acte de mariage dans les hôtels. Une revue de presse de l’hebdomadaire Assabah.

Lors d’une intervention à la Chambre des conseillers, le ministre de la Justice avait jugé illégales les demandes faites aux femmes de présenter leur acte de mariage dans les hôtels. Une déclaration qui a provoqué une véritable levée de boucliers entre soutiens et opposants à cette décision.

En marge de ce débat, les propos d’Abdellatif Ouahbi semblent déjà faire des victimes. C’est en tout cas ce qu’indique le quotidien Assabah dans son édition du 31 mai. En une, le journal rapporte qu’une propriétaire d’hôtel à Sidi Slimane serait déjà «victime» des déclarations du ministre de la Justice.

D’après les sources du journal, le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Sidi Slimane a ordonné le placement en détention préventive d’une propriétaire d’hôtel. Celle-ci est accusée de ne pas avoir inscrit un client de l’hôtel dans le registre dédié à cet effet et d’avoir abrité une maison close.

Deux autres jeunes individus, un homme et une femme, sont également poursuivis, en état de liberté provisoire, par la même juridiction pour débauche. Cette poursuite intervient après que les deux individus ont reconnu avoir loué une chambre dans ledit hôtel pour des relations sexuelles hors mariage.

Dans le détail, le quotidien souligne que la propriétaire de l’hôtel a tiré profit des déclarations du ministre de la Justice pour transformer l’établissement qu’elle dirige - par procuration des héritiers - en une grande maison close ouverte à tous ceux désirant y pratiquer des relations sexuelles hors mariage.

Les autorités ont eu vent de cette dynamique dans la ville de Sidi Kacem. Les accusés ont été placés en garde-à-vue pour approfondir l’enquête, tandis que la propriétaire a été placée en détention préventive puis le couple, en liberté provisoire.

Selon les sources du journal, la première audience de cette affaire est prévue le lundi 3 juin prochain.

**Le 30/05/2024**

**Source web par : le360**